







Ville d'Esch-sur-Alzette

**Secrétariat**

SH

Date de l'annonce publique de la séance:  
26.01.2011

Date de la convocation des conseillers :  
26.01.2011

point de l'ordre du jour no:  
08-A

## Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance publique du 4 février 2011

**Présents:** Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

**Absents :** Codello, Wohlfarth, conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Vu la convention du 2 février 2011 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant le détachement d'agents communaux auprès de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale ;

Considérant que la loi du 18 décembre 2009 est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e  
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et le conseil d'administration de l'Office Social de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 04.02.2011.  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,